



Conférence des Parties

Vingt-cinquième session

Madrid, 2-13 décembre 2019

Point 5 de l'ordre du jour

**Notification par les Parties non visées à l'annexe I
de la Convention**

**Examen et révision du mandat du Groupe consultatif
d'experts**

Projet de conclusions proposé par le Président

La Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de continuer l'examen et la révision du mandat du Groupe consultatif d'experts¹ à sa cinquante-deuxième session (juin 2020), en tenant compte de la note informelle sur le rapport et le mandat du Groupe consultatif d'experts², aux fins d'établir la version définitive d'un projet de décision sur la question et de recommander à la Conférence des Parties d'examiner et d'adopter celui-ci à sa vingt-sixième session (novembre 2020).

¹ Décision 11/CP.24, par. 5.

² La note informelle a été établie le 11 décembre 2019 sous la pleine responsabilité du facilitateur à titre de contribution aux consultations de la présidence sur la question. La teneur de la note ne préjuge pas l'issue définitive des négociations. La note est disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/documents/204423>.

